

DCM N° 2024-03/001

Séance du 08 MARS 2024

Le conseil municipal dûment convoqué le 08 mars 2024 à 18h, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 01 mars 2024	La liste des délibérations affichée et publiée le 11 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 13	Acte rendu exécutoire le :

PRESENTS : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DEMONT PRENAT Sylvie, LACROIX Marie-Paule, METRAILLE Thomas SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie (**9 présents**)

ABSENT(S) : LAVRUT Arnaud

ABSENT(S) Excusé(s) : DIAS Edouard, DUBOIS Stéphane, MAUPOIL Florence

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. DIAS Edouard	à	Mme VALENTE Nathalie
Mme MAUPOIL Florence	à	Mme THEVENIN Hélène

Secrétaire de séance : M. METRAILLE Thomas désigné conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

OBJET : Fixation de la journée de solidarité pour l'ensemble des agents

Vu le code général de collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,
Vu la Loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité,

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial devant se réunir prochainement,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- 1- La journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées est fixée pour le personnel de la commune de Choisey : **le lundi de pentecôte** ; un jour précédemment chômé autre que le 1^{er} mai
- 2- La journée de solidarité se traduit par l'accomplissement d'heures supplémentaires de travail non rémunérée d'une durée de 7 heures. Cette durée est proratisée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Mme THEVENIN Hélène

